

Jour de séance 54

le jeudi 14 mai 2015

10 h

Prière.

M. Holder (Portland-Simonds) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 96.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à s'opposer au projet de construction d'Oléoduc Énergie Est. (Pétition 97.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Melanson :

- 34, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 35, *Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* ;

par l'hon. M. Rousselle :

- 36, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;

par l'hon. M<sup>me</sup> Landry :

- 37, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 15 mai 2015, la deuxième lecture des projets de loi 34, 35, 36 et 37 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 33 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront mises à l'étude.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des pompiers*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des pompiers*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance, suspendue à 11 h 45, reprend à 14 h 38.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 34 proposée par M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par M. Steeves, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement Gallant a proposé des modifications du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés, qui entraîneront une augmentation des primes ;

attendu que l'augmentation soudaine occasionne des difficultés financières aux personnes âgées pour ce qui est d'avoir accès à des soins de santé abordables ;

attendu que les coûts additionnels pourraient empêcher les personnes âgées de se procurer les médicaments dont elles ont besoin ;

attendu que le fait de cesser de prendre des médicaments pourrait nuire à la santé fragile des personnes âgées ;

attendu que l'augmentation est l'un des éléments de l'attaque du gouvernement Gallant contre les personnes âgées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à annuler l'augmentation des primes et à trouver d'autres façons de réaliser des économies au titre du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés.

Le débat se termine. La motion 34, mise aux voix, est rejetée.

---

Conformément à l'avis de motion 36, M. Wetmore, appuyé par M. Oliver, propose ce qui suit :

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick sont des liens de transport essentiels, qu'ils sont aussi importants que d'autres modes de transport dans la province et aussi importants que d'autres infrastructures de transport ;

attendu que la valeur qu'ajoutent les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick au réseau de transport de la province ne traduit qu'une fraction de leur importance ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick contribuent à l'économie de la province et aident surtout les petites et moyennes entreprises sur le plan du transport des produits et de l'accès à de nouveaux marchés ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick sont un élément important de l'histoire et de la culture de notre province et qu'ils sont d'importants biens patrimoniaux ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick constituent l'un des meilleurs moyens de donner aux visiteurs et à la population un accès au réseau fluvial chargé d'histoire du Nouveau-Brunswick, réseau qui compte parmi les quatre principaux produits touristiques dont le Nouveau-Brunswick fait la promotion ;

attendu que, en 2009, le plan de l'ancien gouvernement libéral visant l'annulation permanente des services de plusieurs traversiers à câble du Nouveau-Brunswick a soulevé de graves inquiétudes et préoccupations ;

attendu que l'ancien gouvernement libéral s'est vu obligé, en raison des critiques et de la consternation du public, de revenir sur sa décision et de se dédire ;

attendu que l'actuel gouvernement libéral a laissé entendre qu'il envisage d'essayer de nouveau d'annuler de façon permanente les services de traversiers à câble sur nos rivières ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative reconnaisse l'importance que revêt au Nouveau-Brunswick notre réseau de traversiers à câble sur le plan économique, patrimonial et touristique, qu'elle exprime au gouvernement le vœu que celui-ci préserve notre réseau de traversiers à câble, le protège et en fasse la promotion

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à n'annuler aucun des services de traversiers à câble sur les rivières du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion 36, mise aux voix, est rejetée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 31 proposée par M. Holder, appuyé par M. Jody Carr, dont voici le texte :

attendu que l'investissement dans une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée constitue un élément important d'une stratégie de développement économique diversifiée ;

attendu que le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité du Nouveau-Brunswick, qui est devenu plus tard le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, a été instauré en 2005, puis bonifié par l'ancien gouvernement libéral au cours de son mandat ;

attendu que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick est un programme qui favorise le recrutement, le maintien et le rapatriement d'une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée et qualifiée ;

attendu que le gouvernement a annoncé qu'il supprimerait le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, en raison de la suppression du Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick, il sera plus difficile pour les gens du Nouveau-Brunswick qui tentent de bâtir leur carrière de contribuer à l'accroissement de la prospérité du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la décision de supprimer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick traduit un manque de prévoyance et devrait être annulée ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réinstaurer le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion 31, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 19

M. Holder	M. Coon	M. Keirstead
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Steeves
M <sup>me</sup> Dubé	M. Stewart	M. Jeff Carr
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Oliver
M. Northrup	M <sup>me</sup> Wilson	M. Urquhart
M. Higgs	M. Flemming	
M <sup>me</sup> Shephard	M. Wetmore	

## CONTRE : 24

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Melanson	l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Gallant	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
M. Albert	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Guitard
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc	M <sup>me</sup> Harris
l'hon. M. Doherty	M. Chiasson	M. LePage

---

La séance est levée à 18 h 10.